

Qui et combien?

25 000 coiffeurs en emploi en 2013 au Québec

- 56 % sont travailleurs autonomes
- 86 % sont des femmes
- 15 % entre 15 et 24 ans
- 47 % entre 25 et 44 ans
- 25 % entre 45 et 54 ans
- 13 % 55 ans et plus

6 524 Entreprises

- 2 960 Entreprises de travailleurs autonomes
- 2 558 Entreprises de 1 à 4 employés
- 672 Entreprises de 5 à 9 employés
- 324 Entreprises de 10 employés et +

Tâches administratives et de gestion

Tâches administratives

Tous les coiffeurs effectuent des tâches administratives.

Presque tous les coiffeurs répondent au téléphone, prennent les rendez-vous, s'occupent du ménage et du lavage de l'espace de travail.

Le suivi de l'inventaire et la commande de produits sont surtout faits par les travailleurs autonomes et les employeurs. 71 % des salariés exécutent aussi cette tâche.

Les coiffeurs âgés entre 18 et 24 ans consacrent en moyenne moins de temps à coiffer et plus de temps à accomplir des tâches administratives.

Temps consacré à ces tâches

- 14 % pour les travailleurs autonomes
- 21 % pour les salariés
- 16 % pour les employeurs

Tâches de gestion

Tous les travailleurs autonomes et les employeurs effectuent des tâches de gestion.

La majorité d'entre eux confient la comptabilité et la tenue de livres à l'externe. Il en va de même, dans une moindre proportion, pour la publicité, le marketing et le service de la paye.

La clientèle

La moyenne de clients par semaine

- 28 pour les **travailleurs autonomes**
- 40 pour les **salariés**
- 40 pour les **employeurs**

La clientèle masculine représente

- 38 % de la **clientèle totale**
- 56 % chez les **coiffeurs de sexe masculin**

Dépenses en services de coiffure

En 2009, près de **80 %** de la dépense annuelle des ménages québécois en soins personnels était consacrée en services de coiffure.

- 500 \$ pour les services de soins personnels dont
- 391 \$ en services de coiffure

Le marché du travail

- 28 % des coiffeurs pratiquent à temps partiel
- 72 % des coiffeurs pratiquent à temps plein

Nombre d'heures de travail par semaine

- 34 heures par les travailleurs autonomes
- 35 heures par les salariés
- 39 heures par les employeurs

Impact de la récession économique de 2009

Diminution de l'achalandage constatée chez

- 56 % des travailleurs autonomes
- 47 % des employeurs

Visites plus espacées constatées par

- 54 % des travailleurs autonomes
- 58 % des employeurs

Baisse de la facture moyenne constatée par

- 32 % des travailleurs autonomes
- 29 % des employeurs

Investissements limités dans l'entreprise pour

- 28 % des travailleurs autonomes
- 22 % des employeurs

Aucun impact constaté par

- 28 % des travailleurs autonomes
- 30 % des employeurs

Réduction des heures de travail des employés chez

- 17 % des employeurs

Les difficultés rencontrées

Par les travailleurs autonomes

- Forte concurrence
- Insécurité financière
- Problèmes de santé et sécurité au travail
- Travail au noir
- Heures de travail atypiques

Par les salariés

- Forte concurrence
- Difficulté à bâtir une clientèle fidèle
- Insécurité financière
- Travail au noir
- Heures de travail atypiques

Par les employeurs

- Forte concurrence
- Difficulté à trouver une main-d'œuvre qualifiée
- Travail au noir
- Insécurité financière
- Formation de base inadéquate ou trop variable d'une école à l'autre

Durer dans le métier

Années d'expérience

- 23 ans chez les **travailleurs autonomes**
- 9 ans chez les **salariés**
- 24 ans chez les **employeurs**

Années de travail futures prévues par les coiffeurs

- 16 ans chez les **travailleurs autonomes** et les **employeurs**
- 25 ans chez les **salariés**

Travailler à son compte

- 84 % des travailleurs autonomes ont d'abord été salariés.
- 40 % des travailleurs autonomes ont travaillé 5 ans en moyenne pour un employeur.

Raisons principales pour choisir de travailler à son compte

- 41 % être son propre patron
- 19 % gérer son propre horaire
- 8 % augmenter son revenu
- 5 % le plan de carrière de départ

Perspectives professionnelles

Le plan de carrière des salariés

- 66 % veulent continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié.
- 27 % aspirent à travailler à leur compte en tant que travailleur autonome.

Principales raisons des salariés pour changer d'employeur

- 14 % Meilleures conditions de travail
- 10 % Meilleur horaire ou faire plus d'heures de travail
- 9 % Relever de nouveaux défis
- 5 % Meilleur salaire
- 41 % N'ont pas changé d'emploi

Recrutement des coiffeurs

Critères d'embauche des employeurs

- 40 % Personnalité et attitude
- 20 % Expérience
- 16 % Formation/Détention d'un diplôme
- 11 % Clientèle établie

Diplôme exigé à l'embauche

- 58 % Diplôme d'études professionnelles (DEP) en coiffure
- 18 % Aucun diplôme
- 9 % Diplôme d'une école privée

Années d'expérience exigées à l'embauche

- 46 % Aucune expérience requise
- 19 % 1 à 2 ans
- 9 % 3 à 4 ans
- 8 % 5 à 6 ans

Processus d'embauche

- 50 % des employeurs mentionnent que la difficulté à trouver une main-d'œuvre qualifiée est un problème important du secteur.
- 62 % des employeurs affirment que le processus d'embauche nécessite au moins 4 semaines.

Formation

La formation initiale

Diplômés d'une école publique (DEP reconnu par le MELS)

- 61 % des travailleurs autonomes
- 58 % des salariés
- 53 % des employeurs

Diplômés d'une école privée (DEP reconnu par le MELS et diplôme maison)

- 37 % des travailleurs autonomes
- 41 % des salariés
- 42 % des employeurs

La formation en milieu de travail

Les formations d'intégration peuvent inclure

- Service à la clientèle/Approche client
- Connaissance des produits utilisés
- Gestion du cahier de rendez-vous
- Mode de fonctionnement de l'entreprise
- Déroulement des soins
- Gestion de suivi des clients
- Gestion de caisse
- Vente de produits

40 % des employeurs offrent une formation d'intégration à la suite d'une embauche.

Le PAMT

Le **programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)** a connu une croissance importante depuis 2002.

Plus de **300 ententes** sont conclues chaque année pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle signé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et ce, malgré le faible taux de notoriété de **24 %** chez les employeurs.

La norme professionnelle

Intérêt des coiffeurs en 2013

(avant le lancement de la norme en 2014*)

- 38 % chez les travailleurs autonomes
- 63 % chez les salariés
- 28 % chez les employeurs

Principaux avantages de la norme selon les coiffeurs

- Meilleur encadrement de la profession
- Amélioration de la qualification de la main-d'œuvre
- Valorisation du métier

* Note de l'éditeur
La campagne de promotion de la norme professionnelle, réclamée par la majorité des coiffeurs, n'avait pas débuté lors de la tenue du sondage dans le cadre du Diagnostic sous-sectoriel de la coiffure.

La formation continue des travailleurs

Au moins une fois par année chez

- 72 % des travailleurs autonomes
- 61 % des salariés
- 76 % des employeurs

Sujets abordés lors de la formation continue

De loin les plus populaires

- Coloration/Mèches
- Coupe de cheveux

Très populaires

- Mode et tendances
- Coiffures hautes
- Mise en plis
- Permanente
- Coiffure pour hommes
- Connaissance sur les nouveaux produits

Autres intérêts

- Vente de produits
- Analyse morphologique
- Analyse du cuir chevelu

20 % des employeurs ont mis en place un programme structuré de formation continue.

Santé et sécurité au travail

Problèmes de santé liés à la pratique du métier

- 46 % chez les travailleurs autonomes
- 24 % chez les salariés
- 37 % chez les employeurs

Problèmes principalement rencontrés

- Maux de dos
- Douleurs aux épaules
- Maux de jambes
- Douleurs aux poignets
- Tendinites

30 % des employeurs affirment avoir mis en place des activités liées à la gestion de la santé et de la sécurité au travail.

La rémunération

Des travailleurs autonomes

- 32 % moins de 15 000 \$
- 21 % entre 15 000 \$ et 19 999 \$
- 10 % entre 20 000 \$ et 24 999 \$
- 12 % entre 25 000 \$ et 29 999 \$
- 3 % entre 30 000 \$ et 39 999 \$
- 1 % entre 40 000 \$ et 49 999 \$
- 2 % plus de 50 000 \$

Des salariés

- 15 % moins de 15 000 \$
- 31 % entre 15 000 \$ et 19 999 \$
- 23 % entre 20 000 \$ et 24 999 \$
- 11 % entre 25 000 \$ et 29 999 \$
- 6 % entre 30 000 \$ et 39 999 \$
- 0 % entre 40 000 \$ et 49 999 \$
- 0 % plus de 50 000 \$

Des employeurs

- 19 % moins de 15 000 \$
- 27 % entre 15 000 \$ et 19 999 \$
- 10 % entre 20 000 \$ et 24 999 \$
- 15 % entre 25 000 \$ et 29 999 \$
- 6 % entre 30 000 \$ et 39 999 \$
- 5 % entre 40 000 \$ et 49 999 \$
- 3 % plus de 50 000 \$

10,90 \$ est la moyenne du salaire à l'heure des salariés.

Commissions accordées aux salariés

- 29 % sur les services
- 13 % sur la vente de produits

Clients laissant un pourboire

- 63 % aux travailleurs autonomes
- 85 % aux salariés
- 72 % aux employeurs

Type de rémunération

- 30 % Salaire à l'heure seulement
- 21 % Salaire à l'heure + commission sur les services
- 4 % Salaire à l'heure + commission sur la vente de produits
- 41 % Salaire à l'heure + commission sur les services et la vente de produits

Chiffre d'affaires des entreprises

- 37 % moins de 50 000 \$
- 20 % de 50 000 \$ à 99 999 \$
- 14 % de 100 000 \$ à 249 999 \$
- 1 % de 250 000 \$ à 499 999 \$
- 1 % de 500 000 \$ à 999 999 \$

Les services offerts dans les salons de coiffure

De loin les plus populaires

- Coiffure pour hommes
- Coiffure pour femmes
- Coiffure pour enfants
- Coiffures hautes
- Taille de la barbe

Très populaires

- Rasage de la barbe
- Soins des mains

Autres intérêts

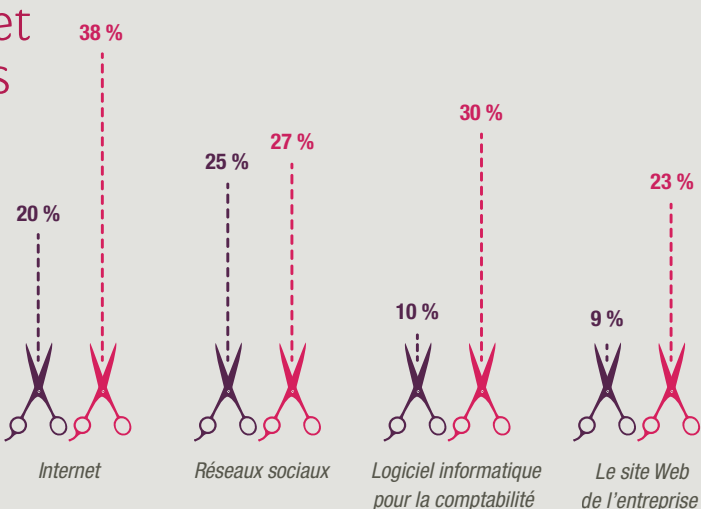
- Soins des pieds
- Esthétique, électrolyse ou photoépilation (laser, LIP)
- Soins du corps

Les ressources informatiques et technologiques

La majorité des travailleurs autonomes et des employeurs n'ont recours à aucune ressource informatique ou technologique dans le cadre de la gestion de leur travail.

Outils les plus utilisés par les travailleurs autonomes

Outils les plus utilisés par les employeurs



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'OEUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'OEUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

514 844-3020
1 866 682-6040
soinspersonnels.com

Conception graphique : oblik.ca



Avec l'aide financière de :



Faits saillants
du Diagnostic sous-sectoriel
de la coiffure

Préambule

Ce document présente les principaux faits saillants du *Diagnostic sous-sectoriel de la coiffure – 2014*, une initiative de SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels.

Le diagnostic repose, entre autres, sur une analyse détaillée des résultats d'un sondage réalisé par la firme Leger auprès de 501 travailleurs : 262 travailleurs autonomes, 104 salariés et 135 employeurs.

Ces faits saillants présentent les principaux constats du secteur de la coiffure, de la pratique du métier, de l'offre de formation et des enjeux liés au développement des entreprises et de la main-d'œuvre.

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est employé sans discrimination.

Bonne lecture!



Le métier

Les compétences des coiffeuses et des coiffeurs selon leur norme professionnelle

Les 8 compétences essentielles

- Être capable d'interagir dans les situations de travail variées
- Être capable de conseiller la clientèle sur les services et produits offerts
- Être capable d'effectuer un shampoing et un soin capillaire
- Être capable d'effectuer une coupe de cheveux
- Être capable de coiffer les cheveux
- Être capable de modifier la texture des cheveux
- Être capable de modifier la couleur des cheveux
- Être capable d'effectuer des activités administratives

Les 2 compétences complémentaires

- Être capable de raser ou de tailler la barbe et les pilosités faciales
- Être capable d'effectuer des activités de gestion